NOUVELLE SÉRIE (24e année N° 96) MARS 1951

ARCHIVES

DU DIOCÈSE

DE LUÇON

BULLETIN D'HISTOIRE ECCLESIASTIQUE ET D'ARCHEOLOGIE RELIGIEUSE

Paraissant tous les trois mois

SOMMAIRE

I. BIOGRAPHIES : Martyrs vendéens.
Le Bienheureux Jacques-Augustin Robert de Lézardière, Abbé Charles GRELIER.

II. MELANGES : Bouin de 1750 à nos jours (à suivre), Dr J. Rousseau.

LUÇON
IMPRIMERIE H. REZEAU
—
1951

Abonnement aux ARCHIVES

En 1951 le prix de l'abonnement a été fixé à 200 fr., et il est payable d'avance.

Le numéro ..... 50 fr.

Prière à tous nos abonnés, de se mettre en règle, sans attendre de lettre de rappel, et de bien vouloir payer le prix demandé.

A envoyer à M. le Chanoine Coutand, administrateur, 5, rue de l'Ancienne-Brasserie, à Luçon, C. C. Nantes 608.32.

REDACTION

Pour tous ce qui concerne la rédaction, s'adresser à : M. le chanoine Poirier, professeur aux Facultés Catholiques de l'Ouest, 3, rue Rabelais, Angers (Maine-et-Loire).

Le présent numéro contient la suite des *Biographies* interrompues depuis 1942. Avec celle du Bx de Lézardière s'achèvera le second et dernier volume de cette série.

Quand elle aura pris fin nous reprendrons la publication de la *Chronique de Saint-Médard*, à partir de la page 693.

On cherche à se procurer les tomes I et VIII des *Chroniques paroissiales* de l'abbé Aillery ; les *Annuaires de la Société d'Emulation de la Vendée* 1855, 1881, 1904, 1907, 1908, 1909, 1923 ; les années 1891, 1892, 1893 et 1896 de la *Revue du Bas-Poitou, et les Cartulaires du Bas-Poitou* de Marchegay. Faire offre à M. le chanoine Poirier, 3, rue Rabelais, Angers.

⁂

En 1892, Mgr d'Hulst, recteur de l'Institut Catholique de Paris, organisa un triduum pour célébrer le Centenaire des Massacres de Septembre, sous la présidence du Cardinal Richard. Les orateurs de ces trois jours furent Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier, M. l'abbé Sicard, le grand historien du clergé français avant et pendant la Révolution, et Mgr d'Hulst lui-même qui, le 4 septembre, en cette vénérable église des Carmes, dégagea la leçon du sacrifice et de son centenaire : « On l'a dit à maintes reprises depuis le commencement de ce Triduum, mais il importe de le redire une dernière fois : nous ne sommes pas ici pour accuser des coupables, mais pour honorer des martyrs. Ce que nous demandons au souvenir des lugubres journées dont un siècle nous sépare, ce n'est pas d'aviver des ressentiments, mais de ranimer en nous cette fidélité à Dieu qui doit aller, s'il le faut, jusqu'à la mort. Prêtrés et laïques, si nous venons aujourd'hui nous agenouiller sur des tombes, c'est pour apprendre de ceux dont elles renferment la cendre à aimer Dieu et l'Eglise plus que la vie ».

⁂

Si les Massacres de Septembre furent excusés par des hommes tels que l'évêque constitutionnel de l'Eure, Lindet, futur régicide ; — Approuvés par des hommes tels que Camille Desmoulins, affirmant que « tout s'était passé avec ordre », ils furent blâmés par d'autres, pourtant du même parti, tels que l'évêque constitutionnel du Calvados, Fauchet, qui ne craignit pas de dénoncer la terreur que « deux cents égorgeurs de la boucherie du mois de septembre inspirent aux tigres eux-mêmes des jacobins », de dénoncer la responsabilité de Danton, le « digne protecteur de septembre ». (1)

Dans l'autre camp, Joseph de Maistre, en une page digne de Bossuet, écrivit : « Comme il ne devait y avoir

(1) Camille Desmoulins, cité par Chateaubriant, dans ses « *Mémoires d'Outre-tombe* ». Biblioth. Larousse p. 70. — Fauchet, cité par l'abbé Augustin Sicard, dans « *Le Clergé de France pendant la Révolution* ». Tome II p. 427.

rien de grand, rien d'auguste dans une révolution toute criminelle, la Providence voulut que le premier coup fut porté par des septembriseurs, afin que la justice même fut infâme » (1).

Et, de nos jours, l'abbé Sicard donna impartialement la leçon de l'événement : « Il faillait ce baptême de sang et la flamme du martyre pour laver les taches, pour expier les décadences, les langueurs, les jouissances, pour refaire une sève monastique à une génération qui n'avait plus en elle le ressort nécessaire pour renouveler et supporter les réformes des vieux âges » (2).

Mais la suprême sanction appartenait à la Sainte Eglise.

⁂

Elle ne tarde pas. Dès le 10 octobre 1792, Pie VI écrivait aux évêques des Etats Pontificaux : « Le feu de la persécution qui vient tout récemment de se rallumer dans Paris et dans les provinces avec plus de fureur que jamais, a augmenté le nombre des illustres confesseurs qui ont si bien mérité de notre sainte religion et celui des *Martyrs* de la France » (3).

Le mouvement de glorification était parti de Rome, un mois après l'événement.

L'Eglise de Paris attendit plus d'un siècle pour demander à Rome la reconnaissance officielle de l'héroïsme de ces confesseurs, de ces martyrs qui sur son sol, si illustre par ailleurs, avaient si généreusement, si abondamment versé leur sang. Pendant ce siècle sa vénération, sa gratitude pour eux n'avaient cessé : il n'est que juste de le reconnaître.

Le cardinal Richard, archevêque de Paris, que ses origines vendéennes, ses souvenirs de la *Vendée Militaire*, et plus encore sa piété, prédisposaient au culte

(1) *Considérations sur la France.* Nouvelle édition. Lyon et Paris. 1855, p. 5 et 6.

(2) *Le Clergé de France sous la Révolution.* Tome II, p. 371.

(3) Cité et traduit par le P. Theiner. *Documents inédits sur les affaires religieuses de la France.* Paris, Didot, 1858, Tome II, p. XI.

des Martyrs de la Révolution ; — que les demandes pressantes du clergé français encourageaient, — crut l'heure enfin venue de solliciter du Saint-Siège les honneurs de la Béatification.

On sait que Rome ne se hâte jamais en pareille affaire ; avec quelles investigations, guidées par une extrême prudence, elle pèse le pour et le contre, examine les documents ! Quel historien, quel archiviste oserait le lui reprocher ?

Le 14 mars 1901, le cardinal Richard constituait le tribunal chargé d'instruire la cause de tous les ecclésiastiques massacrés à Paris, en septembre 1792. Dès le 21 avril, la commission commençait ses enquêtes : travail formidable : les victimes étant de diocèses différents et lointains (1).

Le 9 décembre 1905 était votée la Loi de Séparation, et en juin 1906, tout l'épiscopat, libéré enfin des entraves concordataires, pouvait se réunir à Paris en vue d'étudier les multiples questions soulevées par l'application de cette Loi. Au cours de cette réunion plénière, les évêques demandèrent à Pie X d'accueillir favorablement la cause qui avait été portée à Rome, le 9 février 1906, en béatifiant les martyrs de Septembre, et de « permettre au clergé de France, dans les difficultés et les périls de cette époque, d'honorer comme patrons et protecteurs au ciel, ces martyrs dont, avec le secours de Dieu, il était tout disposé à suivre les traces ».

---

(1) Dès la constitution du *tribunal*, les prêtres et les fidèles furent invités à prier pour le succès du procès de Béatification. A leur usage fut éditée une image. Au recto : la Vierge de l'Oratoire, objet des visites quotidiennes des prisonniers. Au verso : une petite notice sur les martyrs, suivie de cette prière aujourd'hui introuvable : « O Dieu tout-puissant, qui avez soutenu le courage de vos serviteurs dans la confession sanglante de leur foi, daignez nous accorder, par leur intercession, de rester fidèles comme eux à votre Loi Sainte, même au prix de notre sang, et hâter, par des signes éclatants du crédit dont ils jouissent auprès de vous, le jour où il nous sera permis de leur rendre les honneurs du culte public. Nous vous en prions par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi-soit-il ». L'imprimatur était du cardinal Richard.

Le 18 janvier 1916, la Sacrée Congrégation des Rites acceptait d'introduire la cause des 213 serviteurs de Dieu proposés pour la Béatification, dont plus de cent appartenaient à la prison des Carmes. Le 26 du même mois, Benoit XV ratifiait la décision de la Sacrée Congrégation des Rites. Puis ce fut, à travers la France l'enquête sur chaque martyr.

En 1924, vint à Luçon M. l'abbé Grente, chanoine de N.-D. de Paris, vice-postulateur de la Cause. Dans la chapelle du Grand Séminaire, à l'autel de la Sainte Vierge, il tint les séances dites « secrètes ». Il était assisté de M. le chanoine Louis Chiron, supérieur du Grand Séminaire (aujourd'hui évêque de Langres) et d'un jeune lazariste.

Avaient été convoqués trois prêtres, dont l'historiographe officiel des Martyrs vendéens de la Révolution : M. le chanoine Paul Boutin qui, peu après, devait mourir subitement en célébrant sa messe, à la cathédrale (1) ; et un professeur du Petit Séminaire de Chavagnes-en-Paillers, très versé dans l'histoire de la Vendée : M. le chanoine A.-D. Poirier, aujourd'hui professeur à l'Université Catholique d'Angers.

Un seul civil avait été appelé : le chef de la famille du Bienheureux ; M. le Marquis Paul-Marc-Raymond Robert de Lézardière, maire de Poiroux, conseiller d'arrondissement pour le canton de Talmond (2).

---

(1) C'est au patient et consciencieux labeur de M. le chanoine Paul Boutin que l'on doit presque toutes les biographie des Martyrs Vendéens de la période révolutionnaire, entre autre la vie de François Tortereau (1717 + 1793) qui étant curé de Challans, y baptisa le Bienheureux de Lézardière.

(2) M. le Marquis Paul Robert de Lézardière est arrière-petit-neveu du Bienheureux, puisqu'il est arrière-petit-fils de Joseph-Alexis Robert de Lézardière, frère aîné du Bienheureux. — Joseph-Alexis de Lézardière est né le 19 août 1765, à la Vérie, en Challans, et fut baptisé, le lendemain, en l'église de Challans par M. Tortereau, curé. En 1779, on le trouve « cadet » à l'Ecole Militaire. Puis, il est successivement lieutenant au régiment du Roi-Infanterie, et capitaine aux

Les quatre « témoins » furent interrogés le mardi 16 septembre 1924.

Cependant de graves difficultés surgirent : pour plusieurs victimes manquaient des preuves indispensables.

---

chasseurs de Flandre. En 1804, il épousa Marie-Anne Rouxeau de la Ménardière. Après l'Empire, il fut chef de légion de la Garde Nationale, député à la session de 1815. Il était chevalier de Saint-Louis. Veuf, il habitait Nantes, sur le cours Saint-André, au numéro 7 de la rue Tournefort, paroisse Saint-Pierre. Agé de plus de 92 ans, il y mourut le 22 mars 1858, à 3 h. 1/2 du soir. Le lendemain, le décès fut déclaré à la mairie de Nantes, par son fils, Paul-Marie-Joseph, propriétaire, 52 ans, demeurant avec son père, et par un autre membre de la famille : Louis-Marie-Armand Robert de Lézardière, propriétaire, 47 ans, domicilié au Mans. Ce dernier signa « Vicomte » ; l'autre « Baron ». L'un des prêtres les plus qualifiés du clergé nantais, M. le chanoine Audrain, curé-archiprêtre de la cathédrale, confessa Joseph-Alexis de Lézardière, lui donna l'Extrême-Onction et le Saint Viatique. Après obsèques à la cathédrale, le corps fut transporté à Poiroux pour être inhumé dans la crypte de la chapelle familiale, au cimetière. M. l'abbé Philippe Perraud, curé de Poiroux, loin de rédiger, à la hâte, un acte quelconque de sépulture, prit le temps d'écrire convenablement. Il termina par ces lignes : « Le noble défunt avait, en outre, fait son Jubilé le quinzième jour du mois de mars ».

Deux mois plus tard, la mort frappait de nouveau à Nantes, au même numéro 7 de la rue Tournefort, et, cette fois, bien prématurément : le petit-fils de Joseph-Alexis Robert, Louis-Marie-Joseph Robert, âgé de sept ans, mourait le 2 juin 1858. Il s'était confessé et il avait reçu l'Extrême-Onction, mais pas le Saint Viatique, car l'usage d'alors — quelque peu janséniste — interdisait de communier les enfants même moribonds, avant l'année de leur Première Communion. Après obsèques à la cathédrale, il alla le 4 juin rejoindre son grand'père dans la crypte familiale à Poiroux.

M. Paul Robert de Lézardière, châtelain de la Proutière à Poiroux, chef actuel de la Branche des Robert de Lézardière, a épousé, en 1913, Mlle Jeanne de la Rochequairie, et en a des enfants qui assurent la descendance de cette honorable famille.

Le titre de Marquis de Lézardière et de Baron de Poiroux revient à M. Paul Robert de Lézardière.

Un jour, le bruit courut dans Rome que le Saint-Père abandonnait la cause. Immédiatement intervint un cardinal allemand : Mgr François Ehrle, jésuite. Sa compétence l'autorisait à prendre cette initiative, car il avait été Préfet de la Bibliothèque Vaticane de 1895 à 1914, donc prédécesseur en cette charge du cardinal Ratti (Pie XI). Sans attendre confirmation des sentiments prêtés au Souverain-Pontife, il demanda la permission de faire valoir le bien-fondé de plusieurs causes, et que par conséquent, il était prudent de reprendre les causes une à une, et avec toute la sévérité exigée. Ce qui fut accepté et fait. En conséquence furent retranchés de la liste tous ceux dont le martyre n'était pas établi péremptoirement : ce qui maintint la cause du Bienheureux de Lézardière.

Le vendredi 1er octobre 1926, jour consacré au Sacré-Cœur, et fête de saint Remi, apôtre des Francs, Mgr Mariani, secrétaire de la Congrégation des Rites, lut, devant le Souverain-Pontife, les deux décrets *de tuto* concernant la Béatification de Noël Pinot, prêtre angevin, guillotiné à Angers, place du Ralliement, et de Mgr du Lau, archevêque d'Arles et ses compagnons, massacrés à Paris en septembre 1792. Ces martyrs de septembre reconnus officiellement étaient au nombre de 191, dont trois étaient évêques : « Aujourd'hui, disait Mgr Mariani, se présente le groupe le plus important, soit par la qualité, soit par le nombre des victimes... Voici, unis dans la plus fraternelle charité, les noms les plus grands et les plus humbles de France, représentant les divers degrés de la hiérarchie ecclésiastique... provenant de plus de 70 diocèses de France... Combien consolants et encourageants sont pour nous les exemples donnés par ce clergé de France dans ce moment si grave ! Ah ! beaucoup le méprisaient, ce clergé, l'estimant incapable du moindre acte de fermeté et de résistance ! Et voici que, placé dans l'alternative de renoncer à sa foi catholique, apostolique et romaine ou de perdre la vie, sans hésitation, presqu'unanimement il répond : « Plutôt la mort que le déshonneur ! *Potius mori quam faedari !* »

Pie XI répondit qu'il « ressentait une particulière complaisance à voir élever aux plus grands honneurs

ces martyrs qui devaient être considérés à bon droit comme les martyrs d'une dévotion spéciale à la Sainte Eglise Apostolique Romaine, au Pape. Car, on l'avait justement observé, ils avaient donné leur vie, en sachant bien que pour la garder ils auraient dû concéder ce que Rome, le Saint-Siège, le Pape avaient proscrit et condamné. C'était la France, la vieille France catholique de saint Rémi qui, en ce jour-là, resplendissait en plein midi, — tandis qu'on eut crû que les ténèbres de la nuit s'amassaient sur elle ». Puis le Saint-Père faisant allusion aux victimes maintenues sur la liste et à celles qui en furent retranchées, déclara : « Ces martyrs n'ont pas subi une seule lutte, un seul martyr ; ils en ont subi deux. Premièrement le martyr qui les a conduits à la gloire éternelle et qui fut à peine accompagné d'un simulacre de procédure, — si même elle mérite ce nom, — procédure sommaire, tumultueuse, vraie expression de la barbarie qui règnait en ces terribles moments. Mais encore ils durent subir le second martyr d'une discussion toute pleine sans doute de vénération et d'amour, mais rigoureuse pourtant, comme l'exigeait leur grand nombre. Il semblait au Pontife qu'il avait tout devoir de féliciter de cette rigueur les martyrs eux-mêmes ; elle avait rendu leur victoire plus splendide encore, elle en avait fait refluer plus de gloire sur l'Eglise, une grande consolation et une édification plus grande sur les fils de l'Eglise.

Le dimanche 17 octobre 1926 (1), dans les splendeurs de la Basilique Vaticane, eurent lieu les cérémonies de la Béatification, selon les rites en usage. Le matin, en présence du cardinal Vico, préfet de la Congrégation des Rites, du cardinal Mery del Val, archiprêtre de la Basilique Saint-Pierre, et du cardinal Luçon, archevê-

(1) Le *Souvenir Vendéen* donne, comme date de la Béatification, l'année 1927, et l'a fait graver sur le marbre de la Croix élevée par ses soins, à la mémoire du Bienheureux de Lézardière, près de la Vérie, son château natal. Nous nous excusons de ne pas partager l'opinion des savants du *Souvenir Vendéen* et d'opter pour l'année 1926, donnée par d'autres autorités.

que de Reims, Mgr Gromier, chanoine de la Basilique, lut le Bref de la Postulation qui comprenait 13 pages imprimées, que l'énumération des 191 martyrs rendait nécessairement très long. Ainsi pour la première fois, sous le dôme de Saint-Pierre, retentissait le nom du premier martyr vendéen de la Révolution, proclamé et honoré officiellement par cette Eglise Catholique, Apostolique et Romaine, pour la liberté de laquelle, il s'était volontiers sacrifié... *Oblatus est quia ipse voluit !*

Devant la tombe de Pierre, au milieu des tombeaux des Pontifes Romains, ses successeurs, près du cercueil de Pie VI, le pape détrôné, incarcéré, bafoué, tué par la France révolutionnaire, était nommé avec honneur, et quel honneur ! Jacques-Augustin Robert de Lézardière, diacre, successivement paroissien de Challans et de Poiroux, étaient nommés ses 190 compagnons de lutte dans la défense des droits de la Papauté ! La France catholique que la Révolution avait pensé submerger dans le sang des prêtres, était là, au lendemain des épreuves de la Séparation, plus vivante que jamais, représentée par ses élites religieuses, sacerdotales, était là, écoutant cette liste glorieuse : c'était le *Christo profusum sanguinem.* Ce sang était celui du clergé français.

Le bourdon de Saint-Pierre et toutes les cloches de la Ville Eternelle annoncèrent *urbi et orbi* le *Te Deum* qui chantait à la Trinité Sainte la joie et la reconnaissance des catholiques.

Mgr Valbonesi, chanoine de Saint-Pierre et vice-gérant du vicariat de Rome, récita, pour la première fois, l'oraison des martyrs et célébra pontificalement la messe empruntée au *Commune plurimorum martyrum.*

« La *funzione pomeridiana* fut des plus grandioses. Elle commença vers 5 heures du soir. Le Pape, sur la *sedia gestatoria,* fit son entrée et traversa la basilique, au son des trompettes d'argent, et parmi d'enthousiastes ovations. Il n'y eut pas l'habituelle vénération des reliques, les restes sacrés des martyrs étant confondus et n'ayant pu être identifiés suffisamment... C'est Mgr Rivière, archevêque d'Aix, qui en qualité de successeur de Mgr du Lau, le chef des martyrs, donna, devant Pie XI, la bénédiction du Saint Sacrement ». — *(La Croix).*

Selon l'usage, le Triduum romain suivit de près. Il eut lieu, les 19, 20 et 21 octobre, en notre église nationale de Saint-Louis-des-Français. Puis ce fut le Triduum de Paris, glorifiant, comme celui de Rome, les 191 martyrs en un seul hommage. Chaque diocèse fêta ensuite ses martyrs en leur pays natal.

Challans n'organisant aucune fête, Mgr Garnier prescrivit d'y célébrer, le III[e] Dimanche de l'Avent, à la grand'messe, la messe votive des martyrs de Septembre. Un capucin de passage fut invité à la chanter. A l'Evangile, M. le Doyen donna quelques mots d'explications.

Mais l'année suivante, Poiroux et Luçon eurent leurs manifestations.

I. — A Poiroux, où Jacques-Augustin de Lézardière avait été amené au premier de l'an 1774 ; où réside sa famille, où dorment leur dernier sommeil plusieurs de ses frères et sœurs, neveux et petits-neveux, à Poiroux la fête eut lieu le dimanche 11 décembre 1927, sous la présidence de Mgr Garnier. La messe fut célébrée par M. le chanoine Massé, aujourd'hui évêque titulaire de Phaena et auxiliaire de Luçon (1). Lorsque le *Te Deum* eut achevé la cérémonie, le soir approchait. « Après avoir, dans une courte promenade, contemplé d'un œil sympathique et reconnaissant les décorations des maisons, Monseigneur voulut, pendant quelques instants au moins, visiter la Proustière et faire un pieux pèlerinage aux lieux où s'écoulèrent les années de l'adolescence du Bienheureux, et où l'attendait M. de Lézardière, maire de Poiroux. Le château est à la sortie du bourg, sur la route de Sainte-Avaugourd. Pour y accéder, on franchit un petit vallon, au fond duquel coule un ruisseau souvent à sec, mais qui ouvre du côté de la

(1) Les panégyriques furent donnés, à Poiroux par M. le chanoine Chiron, supérieur du Grand Séminaire de Luçon, aujourd'hui évêque de Langres ; à Luçon, par Mgr Curien, évêque de la Rochelle et Saintes ; à Challans, pour la manifestation du Souvenir Vendéen, en 1935, par M. le chanoine Narcisse Gaignet, de Luçon ; à Challans, pour la fête paroissiale organisée par M. le Curé-Doyen Roux, en 1945, par le R. P. Robin, des Pères de Chavagnes, professeur à l'école de Théologie de Saint-Sauveur, Mouilleron-en-Pareds.

mer une large et magnifique perspective. Ce soir, l'horizon est clair et les nuages laissent deviner par leur coloration le soleil qui disparaît. Voici la Proustière actuelle : une vaste et sévère construction émergeant au sommet d'un petit coteau qui s'élève en pente douce. Ce qui reste de l'ancienne Proustière disparaît derrière la construction récente. Tout autour, des prairies, et bientôt, au-delà, des bois qui ferment l'horizon. C'est là qu'a vécu le martyr : c'est là que le replace notre pensée, et que l'invoque notre prière. Mais quoi ! La façade du château s'éclaire d'un reflet étrange où l'on croit voir comme une teinte sanglante... Illusion, c'est le soleil qui, d'un dernier rayon empourpré, salue la gloire naissante du martyr vendéen !... » *(Sem. Cath. de Luçon,* 17 déc. 1927).

II. — A Luçon, ce fut le *Triduum* complet, tel qu'il doit se faire au lendemain des Béatifications et des Canonisations. Il eut lieu à la cathédrale, commença le vendredi 16 décembre 1927 et s'acheva le IV[e] Dimanche de l'Avent, 18 décembre. Le samedi des IV-Temps, en la chapelle du Grand Séminaire, Mgr Garnier marqua le *Triduum* par une ordination qui se termina au Diaconat, voulant, disait-il, ordonner des Diacres, ne pas dépasser, en cette circonstance, l'ordre sacré reçu par le Bienheureux. Le dimanche, il officia lui-même, pontificalement, à la grand'messe et aux vêpres, entouré du Vénérable Chapitre et du Grand Séminaire, en présence de M. le Marquis de Lézardière, arrière-petit-neveu du martyr. Entre messe et vêpres, Monseigneur de Luçon reçut à sa table ses invités et au dessert, M. le chanoine Rossignol, chancelier de l'évêché, lut les vers que, pour la circonstance, il avait composés à la louange de son évêque qui venait de commencer à la Roche-sur-Yon l'église du Sacré-Cœur : « *Exegi monumentum* » et qui, en ce jour, clôturait les fêtes de la Béatification du premier martyr vendéen reconnu par Rome :

Votre œuvre est avancée : elle n'est pas parfaite...
Le monument surgit, mais il attend son faîte...
Il est encor lointain, le moment de partir !

Entendez-vous l'appel de nos gloires antiques ?...

Il vous faut de nos saints enrichir nos dyptiques
Qu'inaugure aujourd'hui la palme d'un martyr !

Luçon devait cet hommage au Bienheureux, non seulement parce qu'un oncle de l'abbé de Lézardière y avait habité, mais surtout parce qu'une sœur vint y relever l'enseignement chrétien : Marie-Louise de Lézardière, fondatrice des Ursulines de Bois-Groland, ayant uni ses religieuses aux Dames de Chavagnes, devint supérieure de l'actuel pensionnat de Sainte-Ursule.

Tout près de la chapelle, dans le petit cimetière du couvent, elle repose. L'épitaphe rappelle que, sous le nom de Mère Sainte-Angèle, elle gouverna cette communauté et qu'elle y mourut le 6 novembre 1834, dans sa 77e année, ayant ajouté une gloire de plus au nom des Robert de Lézardière, par son apport à la restauration religieuse de la Vendée.

⁂

Le Saint-Siège ayant concédé aux diocèses intéressés l'office des *Martyrs de Septembre*, fête le 2 septembre, le clergé du diocèse de Luçon célébra la fête du Bienheureux, utilisant le texte imprimé en juin 1930, à Tours, par l'éditeur Mame, dont un fils, Jean Mame, devait épouser, en 1936, en la cathédrale de Tours, en présence de l'archevêque Mgr Gaillard, Mlle de Lézardière, fille du marquis Paul-Marc-Raymond de Lézardière (l'arrière-petit-neveu du martyr) et de Mme la Marquise, née Jeanne de la Rochequairie.

⁂

Le *Souvenir Vendéen*, fondé à Cholet par M. le Docteur Charles Coubard, a pour but d'entretenir la mémoire des Guerres de Vendée, en érigeant des croix commémoratives des épisodes et des héros de cette lutte gigantesque.

Il faut être reconnaissant au Souvenir Vendéen d'avoir choisi, en 1935, Challans pour lieu de son rassemblement annuel et d'y avoir placé une croix en l'honneur du Bienheureux, au pont qui sépare Challans de Soullans, à l'entrée de la terre du château de la Vérie où l'abbé de Lézardière naquit le 1er Dimanche de l'Avent, 27 novembre 1768.

La bénédiction de cette croix fut enfin, pour Challans,

l'occasion d'avoir une fête en l'honneur de son saint. Elle eut lieu en la fête de Saint Louis, 25 août 1935.

Après la messe, en l'église paroissiale, le marbre destiné au piédestral de la croix, fut placé, au milieu des fleurs, sur une charrette conduite par plusieurs paires de bœufs que guidaient de jeunes paysans en costume maraîchin. Par le centre de la ville, le cortège gagna la route de Soullans, et, arrivé à la Vérie, des ouvriers scellèrent l'inscription.

Mme Boux de Casson, née de Cornulier ; son fils aîné, M. Olivier Boux de Casson et Mme, née Le Mintier de Lehélec, alors châtelains de la Vérie, ne firent aucun oubli ; par une délicate attention, ils invitèrent à leur table, toujours hospitalière, la famille de Lézardière et tous ceux qui avaient leur part dans la glorification du nouveau Bienheureux.

Après le repas, une conférence eut lieu. Dans ce bois de la Vérie, tant de fois parcouru par Jacques-Augustin enfant, par ses pères, par ses aïeux, des orateurs locaux, au nom du Souvenir Vendéen, s'unirent au maire de Challans, M. Jean-Louis Gillon, directeur de l'Ecole libre pour glorifier cet enfant de Challans qui, voyant clair dans le jeu de la Révolution, lui avait résisté jusqu'à l'effusion de son sang.

***

La manifestation du 25 août 1935 avait été le fait du Souvenir Vendéen, non celui de Challans.

Au jour de son installation comme curé-doyen, 30 avril 1944, M. l'abbé Léon Roux, dans une belle invocation, avait appelé à veiller sur son pastorat son prédécesseur, M. François Tortereau, guillotiné à Saumur, et l'abbé Augustin de Lézardière, massacré à Paris (1). Sous l'egide de ces deux martyrs du clergé challandais (2), il plaçait son ministère que nous espérions de longue durée.

---

(1) Je dis « invocation » et non « improvisation », car l'abbé L. Roux écrivait toujours ce qu'il devait dire en chaire.

(2) Je dis : « ces deux martyrs », car le clergé de Challans a donné d'autres martyrs pendant la Révolution, et lorsque les Protestants ont dévasté la paroisse.

Les événements de la Libération ne lui permirent pas de satisfaire sa dévotion le 2 septembre 1944. L'année suivante, il organisa une fête vraiment paroissiale, avec les encouragements de S. Exc. Mgr Cazaux, évêque de Luçon.

M. l'abbé Mesnard, de Saint-Brieuc, officia avec une belle chasuble rouge offerte par une paroissienne qui désirait n'être connue que de Dieu et de son Martyr, et le R. P. Robin donna le discours de circonstance, avec toute sa science de professeur de théologie, toute sa piété de fils spirituel du Vénérable Père Baudouin.

Entre les offices, le public fut admis à visiter, à l'école libre des garçons, une exposition des souvenirs du Bienheureux, de ses parents et de ses frères et sœurs : lettres autographes, actes, dessins, etc... documents nombreux, ignorés, insoupçonnés, réunis pour une fois, en vue de faire connaître le milieu dans lequel le martyr était né, dans lequel il avait grandi, depuis Challans jusqu'à Poiroux ; depuis Poiroux jusqu'à Paris. Malheureusement celui qui avait été l'âme de la fête était absent. Le mal dont il était déjà et si prématurément atteint, l'avait éloigné. A Cholet, il devait mourir le 27 février 1946.

⁂

Dans un récent article du journal *La Croix*, M. l'abbé Theillier de Pontcheville, à propos du 35e anniversaire de Verdun, se demandait si l'on est assez reconnaissant envers les soldats qui, en de tels périls, nous ont conservé la Patrie.

Ne devrait-on pas se poser pareille question devant le sacrifice de tant de Catholiques, prêtres et fidèles, pendant la Révolution, pour maintenir la hiérarchie ecclésiastique, la fidélité au Pape, l'union à cette Eglise Romaine, mère et maîtresse de toutes les églises ?

Comparons la platitude du clergé anglais devant les fantaisies de Henri VIII, et la résistance du clergé français aux exigences de la Révolution.

La faiblesse de l'un a entraîné toute une nation dans le schisme et l'hérésie.

La fermeté de l'autre a maintenu la majorité d'un peu-

ple dans le bercail de Pierre, et là a été le salut — j'ajoute — la victoire de la France Catholique.

Les murs de nos églises ne devraient-ils pas plus souvent offrir aux visiteurs les noms des prêtres qui, avant de passer au tribunal révolutionnaire et de monter à la guillotine, ont, dans ces murs, prié, offert le Saint-Sacrifice, prêché, baptisé ? Les visiteurs, instruits de leur nom et de leur fidélité, n'auraient-ils pas l'impression de voir ces Confesseurs et ces Martyrs à l'autel, offrant l'Hostie et le Calice, en attendant l'offrande de leur propre vie, aux Carmes ou à l'Abbaye, aux échaffauds de la place de la Nation à Paris, ou de la place du Bouffay, à Nantes, ou dans les bateaux de la Loire, ou sur les pontons de Rochefort, ou dans les bagnes des colonies insalubres.

Un effort a été tenté dans ce sens, reconnaissons-le, tant sous le contrôle de l'autorité ecclésiastique qu'avec l'érudition des archivistes, et cela, en des paroisses quelquefois plus difficiles que d'autres : ainsi, en pleine banlieue rouge, à l'église Saint-Denis d'Argenteuil, à Paris, dans l'église Saint-Nicolas-des-Champs ; à Niort, dans l'église Notre-Dame ; à la cathédrale de la Rochelle et à celle de Saintes.

***

De toute histoire une leçon doit se dégager. Qui pourraient mieux la donner que les hommes qui ont vécu les événements, n'ont échappé que de justesses à leur fatale évolution ?

Leur fatale évolution ! Ce n'est pas impunément que dans certains palais et dans certains châteaux, on 'avait souri à Jean-Jacques Rousseau ; que dans certaines abbayes (par exemple, à la Blanche, en l'île de Noirmoutier) et dans certains presbytères, on s'était délecté de l'Encyclopédie. Ce n'est pas impunément que dans un collège, quelques oratoriens ne parlaient qu'avec dédain de la soutane : vêtement d'une mode périmée. « Ne fallait-il pas être de son temps ». Sans discernement, on trouvait tout à réformer, chacun se jugeant apte à refaire le monde. On verra ce qu'il adviendra de ces prêtres avancés, confiant en leurs lumières personnelles pour renouveler la face de la terre. L'oratorien Lebon,

le capucin Chabot, Sieyes, le vicaire général de Chartres, sur un théâtre plus vaste ; sur une scène plus restreinte, Dominique Dillon, curé du Vieux-Pouzauges, Cavoleau, curé de Péault, Aldiguier, ancien curé de Poiroux, Rodrigue, curé de Fougeré que le choix libre du peuple nommera évêque de la Vendée, Mathurin Febvre, vicaire de Sallertaine, se laisseront guider par la spiritualité du *Vicaire Savoyard*. Ils évolueront rapidement... sans oublier de s'enrichir.

En face, les arriérés. Ceux qui s'attardent dans les *Examens Particuliers* de M. Tronson, ceux qui ne veulent pas perdre de vue Rome, le Pape. A travers la France, on traîne ceux du Nivernais aux prisons d'Angers, puis aux bateaux du port de Nantes. Ceux de la Vendée que l'on avait arrêtés, sont embarqués par douzaines, aux Sables-d'Olonne, à destination de l'Espagne. Ceux qui ont échappé aux recherches, sont promis à l'échafaud, à la fusillade, aux noyades.

Ce qu'une génération a follement semé au milieu du siècle, une autre, à la fin, le récoltera cruellement. Du moment que l'on décerne des prix de vertu à Jean-Jacques Rousseau, et qu'on le porte au Panthéon avec Voltaire, il est logique que l'on massacre l'archevêque d'Arles, les évêques, les prêtres, les séminaristes obstinés à maintenir l'ordre établi par le Divin Fondateur de l'Eglise ; il est logique que l'on traîne à la guillotine les Carmélites de Compiègne décidées à persévérer dans l'idéal de Sainte Thérèse d'Avila et de Saint Jean de la Croix.

Si c'est l'heure où tout se paye, c'est aussi l'heure du rachat ; si c'est l'heure des chutes, c'est également celle des ascensions.

Sans effusion de sang, point de rémission. A voir la générosité, l'éclat et la pureté de celui qui coule au jardin des Carmes, ou sur les champs de la Vendée, on pressent quels seront l'étendue et la beauté de la rédemption, l'élan du redressement.

Mais il est surperflu de multiplier ce parallèle entre l'erreur et la vérité, entre les fruits du vice et ceux de la vertu, en une révolution où, une fois de plus, l'homme s'est agité, où Dieu l'a mené.

Aux prêtres fidèles que la Providence avait préservés, un devoir s'imposait, celui de donner la leçon. Elle ne les avait gardés que pour leur faire dire à tous, au lendemain de l'expiation, à tous, petits et grands, savants et ignorants : « Nous avons souffert, c'est vrai, mais voici pourquoi nous avons subi l'épreuve. A vous qui avancez dans l'avenir de ne pas réiterer les causes de nos malheurs. »

C'est bien dans ce sens qu'au lendemain de la Révolution, écrivait un grand penseur — aujourd'hui oublié — qui remontait à l'injuste suppression des Jésuites, imposée par des audacieux à des peureux ; qui remontait même au delà, c'est-à-dire à la mentalité qui avait préparé cette iniquité pour arriver à mieux saper les fondements de toute autorité légitime.

Ses réflexions, on ne saurait trop les méditer, en fermant le livre où j'ai essayé de faire revivre ce jeune fils de la noblesse vendéenne, cet élève du premier séminaire de France, ce disciple d'une compagnie de prêtres qui, tous, furent trouvés impeccables dans la persécution, ce diacre de la Sainte Eglise Catholique, Apostolique et Romaine. Ce diacre ! dès le signal de la lutte, il n'avait pas hésité à faire preuve de la force reçue à l'Ordination.

Dans la légion des Confesseurs et des Martyrs, il aurait sa place : l'une des premières, justifiant les remarques de ce penseur oublié :

« De plus sages... attentifs à ces développements gradués de la catastrophe que vient d'essuyer, dans ses pontifes et dans ses rois, dans ses chefs et dans ses membres, toute la famille catholique, concluront, comme a fait depuis peu un protestant vrai philosophe (1) : qu'il est donc vrai qu'il repose sur une base plus solide que les trônes de la terre, ce faible trône, tant de fois ébranlé et jamais renversé ; qu'il est donc vrai qu'elle

(1) C'est le prince de Stolberg, littérateur connu de toute l'Allemagne savante qui, vaincu par la force de ces motifs, vient d'offrir à ses compagnons d'erreur le courageux exemple du sacrifice de ses emplois et de sa fortune, à l'avantage de rentrer au sein de la Mère-Eglise, et d'assurer ses pas dans une route où les écarts sont sans retour (Note de l'abbé Proyart).

lequel cette fille illuminée avoit des vües d'établissement. Cela attiroit beaucoup de curieux, entrautre un jour de dimanche que l'esprit devoit faire son entrée dans le ciel, il s'y assembla, m'a-t-on assuré, plus de 200 personnes, entrautre de bonnes dévotes qui y chantèrent des vespres et des litanies, mais comme dans le nombre des personnes qui assistèrent à cette cérémonie, il y avoit des incrédules républicains, l'esprit ne jugea pas à propos de paroître et tous les illuminés furent privés de la vue de l'esprit céleste...

« Il y a environ un mois qu'un autre esprit a fait dans une autre maison beaucoup de tapage et tourné bien des testes, mais depuis qu'il est monté au ciel, le vacarme a cessé. Nous ne sommes pas à bout de voir de semblables sotizes, car les esprits ont annoncé que tous les incrédules seroient forcés de croire, parce qu'il leur en arriveroit autant sous peu, je vous avoue que je suis un second saint Thomas. Mais voyez combien grand est le fanatisme... ».

A la fin de l'hiver de l'an VII, on se passait de mains en mains dans toute la Vendée une mystérieuse lettre, dont M. l'abbé Billaud a donné, dans son dernier ouvrage sur « *la Vendée sous le Directoire* », la version la plus répandue (104). Celle qui circulait dans le Marais de Bouin est un peu différente (105), mais elle se propageait « de telle

(104) Abbé Billaud : *La Vendée sous le Directoire*, Fontenay-le-Comte, Lussaud, 1949, p. 240.

(105) «... J'ay cru devoir, mon cher Commissaire, écrivait Mignon au département le 8 ventôse an VII, contribuer à votre sanctification en vous transmettant copie d'une très vénérable lettre qui inonde mon canton et fait trambler et jeusner bien des croyants... Portez la donc constamment dans la semelle de vos souliers sy vous voulez vous garantir de la migraine qu'elle vous occasionera en la lisant... ».

« Loué soit adoré Jésus-Christ au St Sacrement de l'autel
Vive Jésus et Marie

« Lettre trouvée en lettre d'or à la Basse Ille en Languedoc. Un enfant de 10 ans qui étoit sourd et muet en a été promptement guéri.

« Voicy le contenu de cette lettre :

« Lettre envoyée de Dieu pour vous avertir que sy vous ne sanctifiez les jours de festes et dimanches en œuvres de pié-

manière qu'il n' (était) peut-être pas de maison qui n'en (eût) une copie ». On y prêtait d'autant plus d'attention que des événements récents semblaient une réponse à l'avertissement donné.

Le 6 pluviôse an VII — 25 janvier 1799 —, un tremblement de terre assez violent secouait toute la région, que Mignon signale le jour même : « A quatre heures un quart ce matin, nous avons été éveillés par un très fort tremblement de terre ; il nous a semblé pour un instant estre engloutis sous les débris de nos demeures, plusieurs murs et maisons sont tombés, la flèche du clocher, toutte en pierre de taille construitte à siment, est sur le point de tomber, ainsy que plusieurs autres maisons ; heureusement personne de blessée. Sa durée a étée d'environ une demie minutte. La direction sembloit estre du sud au nord... ».

« La ville, ajoute-t-il le 9 pluviôse, quoiqu'assé maltraitiée, ne l'a point étée autant que le marais ; des

---

tée par la récitation des offices divins, en secourant les pauvres dans leur nécessité et en d'autres bonnes œuvres selon votre état.

« J'ay travaillé six jours à la création du monde et je me suis reposé le septième. Expliquez cecy à vos domestiques et vous serez comblés de bénédictions et pour vous empêcher la peste et la famine qui viendra pour marque de ma colère, vous jeunerez 5 vendredy et vous direz 5 pater et 5 ave en l'honneur de ma mort et passion, que j'ay souffert pour votre salut. Je vous ay envoyé des signes dans les étoiles et grand tremblement de terre et d'autres fléaux pour vous garantir de ma colère.

« Vous porterez cette lettre en grande vénération et en donnerez à tous ceux qui vous en demanderont, et ceux qui auront quelque doute de cette lettre, mon bras s'appesantira sur eux, et ceux qui la garderont sans la publier seront confondus devant moy et ceux qui en donneront copie à ceux qui en demanderont seront bénis de moy autant de fois qu'il y a d'étoilles au firmament, ils seront pardonnez au même moment sy ils ont regret et grande douleur de leur faute.

« Bonheur à ceux qui en prendront copie, n'importe ce qui puisse arriver, même une femme en douleur dès que l'on mette cette lettre sur elle, elle sera promptement délivrée. Croyez en cette lettre écrite du Très Haut.

« Bénédiction. Bénédiction ».

quartiers surtout sont abimés, des maisons sont écroulées en entier, les habitants obligés de se sauver par les brèches des murs et de la toiture ; d'autres, les murs au raz des terres, se sont détachées de leur fondement et reporté soit en avant ou en arrière, enfin plusieurs maisons sont délogées et se sont réfugiés dans la ville... menaçant de s'écrouller au premier fort vent. On estime 60 ou 80 maisons dans cet état... ».

Le séisme continua les jours suivant pendant lesquels on entendit à plusieurs reprises des bruits « semblables au tonnerre ou à des secousses souterraines lointaines », et jusqu'aux 17 et 18 pluviôse (5 et 6 février), ou deux autres secousses furent encore ressenties, le 17 un peu avant midi, le 18, sur les deux heures de l'après-midi. Journellement, les maisons ébranlées continuaient de s'écrouler. Les communes voisines avaient pareillement souffert, surtout, paraît-il, celles de Barbâtre et de Machecoul.

« Quelques-uns, ironise le sceptique Mignon, se prétendant inspirés du Très Haut, avaient, avant cette époque, dessendu dans les entrailles de la terre et nous avoient annoncé cet accidant huit jours environ avant son événement... Et on vas jusqu'à dire que le 23 de mars prochain, veille de cy devant Pâscques, à six heures quatre minuttes du matin, nous éprouverons un autre tremblement de terre, duquel on se souviendra longtems... ».

Ce ne fut pas le 23 mars que se réalisa la prédiction, mais l'avant-veille, le 21 (1er germinal), vers midi, par très beau temps ; la secousse fut relativement faible, de direction du Sud-Ouest au Nord-Est, avec un bruit « comme une forte bordée de canon ». La rumeur populaire annonçait deux autres séismes pour les jours suivants, mais il ne semble pas qu'ils se soient produits.

Toutefois l'ère des difficultés n'était pas close. A la faveur des troubles, des gens sans aveu, dont l'opinion affichée ne servait le plus souvent qu'à couvrir le brigandage, infestent le pays, pillant et rançonnant les habitants, et non seulement les « patauds », les acquéreurs de biens nationaux, victimes toutes désignées, mais encore les autres... A certains jours, les bruits les

plus extravagants circulent dans le Marais : la prise de Noirmoutier par les Anglais (29 floréal an VI) ; « la prise de la flotte sortie de Brest, la destitution des généraux, l'émigration de Buonaparte qui est passé avec son armée au service de la Russie... » (19 floréal an VII), aussi, comme deux ans plus tôt (20 thermidor an V), « les malveillans » affectent-ils « un air de fierreté et d'arrogance » et, si l'on « cherche à découvrir les auteurs de pareils bruits, c'est un vrai labirinte... ».

A l'été 1799, tout le pays était encore en effervescence ; des bandes de partisans, que l'on qualifiera de Chouans, parcourent le département, surtout le Bocage ; à l'automne, on signale, ici et là, des rassemblements aux lisières du Marais : le 27 vendémiaire, une troupe de 3.000 rebelles environ avait fait irruption en pleine ville de Nantes et réussi à pénétrer jusqu'au Bouffay ; le lendemain, aux environs de Machecoul, « au lieu nommé Grenil vers Paulx », un sérieux accrochage se produisait entre dix-huit cavaliers Chouans et une brigade de gendarmerie, au cours duquel trois rebelles furent tués, ainsi que le lieutenant de gendarmerie Le Gal. Le 13 frimaire, Machecoul était envahi par « six ou sept cents rebelles » ; le Commissaire Mignon ne cache pas ses inquiétudes : « On nous annonce, dit-il, qu'ils vont venir dans cette commune soit pour nous désarmer, soit pour faire capture d'environ 60 barriques de vin rouge qui sont en magazin provenant d'un naufrage (c'est un apas invincible)... Que pensez-vous qu'une quarantaine de vrais bons amys du gouvernement puissent faire ? C'est de s'enfuir s'ils en ont le temps... » La menace ne devait se réaliser que six semaines plus tard ; dans la nuit du 26 au 27 nivôse, vers 9 heures 1/2 du soir, une soixantaine de « brigands » se répandaient dans les rues de Bouin « en criant à tue teste : Vive le Roy ! » Ils ne restèrent que quelques heures, ne faisant de mal à personne mais enlevèrent « quatre chevaux à divers particuliers, une montre d'or, des bottes et un fusil... » (106). Ils avaient eu soin aussi

(106) Les chevaux et la montre furent rendus peu après à leurs propriétaires sur démarche de l'abbé Coussays, qui tenait alors le Marais, auprès des « chefs de la bande sélérate ».

de fouiller les salles de l'Administration, après en avoir enfoncé la porte d'entrée mais les papiers avaient été transportés à Nantes et ils n'eurent pour tout butin qu'un « drapeau qu'on y avoit oublié ». Pendant ce temps, les « patriotes » se réfugiaient précipitamment à Bourgneuf : « Il n'étoit pas prudent à nous de chercher à résister, écrit Mignon. Chacun se dessida donc a se sauver dans la nuit la plus obscure et dans des chemins impraticables aux hommes et aux animaux ; 15 à 20 au nombre desquels j'étais avec mon fils âgé de 12 ans, nous sommes réfugiés à Bourneuf... Nous avons tombés au moins cinquante fois dans la boue, au point d'y laisser nos premiers vêtements et nos sacs, conservant toujours nos armes... ». Les fugitifs ne devaient revenir que onze jours plus tard, le 17 pluviôse, à 6 heures du soir, « par des chemins et temps de pluye effroyable » (107).

Ce soulèvement de 1799 ne mérite point le nom de « deuxième guerre de Vendée » que certains auteurs lui ont donné : l'ambiance de 93 n'existait plus, le mouvement fut surtout épisodique et il s'y mêla trop d'éléments troubles ; Mignon avait raison qui écrivait le 29 nivôse an VIII : «... En général l'esprit du peuple ne veut plus de guerre et se refuse à suivre les rebelles... ». D'ailleurs la pacification était proche, Hédouville s'y employait (108) et si le premier appel de Bonaparte aux Vendéens, le 7 nivôse an VIII (28 décembre 1799), accordant l'amnistie à tous ceux qui déposeraient les armes dans les dix jours, resta à peu près sans écho,

(107) Arch. Vendée, L. 202, 29 nivôse et 8 pluviôse an VIII.

(108) On n'a peut-être pas assez mis en relief l'action pacificatrice du général Hédouville, que la réputation de Hoche et de Travot a quelque peu éclipsé, surtout en Vendée. Les chefs Chouans eux-mêmes sont unanimes à vanter ses qualités, notamment son humanité et sa douceur (Cf. *Mémoires* du Général d'Andigné, T. I, p. 427). C'est lui qui promulga l'amnistie octroyée par les Consuls aux départements de l'Ouest le 7 nivôse an VIII. L'abbé Coussays, si l'on en croit Mignon, était très au courant des pourparlers et se référa à plusieurs reprises aux articles du « traité conclu avec Edouville », que Mignon lui-même avouait « ignorer absolument » (11 pluviôse an VIII).

l'annonce de la liberté religieuse, dès la mi-janvier 1800, devait assurer la paix.

⁂

On ne saurait trop répéter que la question religieuse domine, et de très haut, toute l'histoire de l'insurrection vendéenne. Les mesures prises contre le clergé insermenté en sont la cause essentielle et, pendant des années, même après les troubles, les Vendéens ne cessèrent de réclamer leurs prêtres.

En fait, jamais, dans tout le cours de la Révolution, l'exercice du culte ne fut complètement interrompu dans le Marais. Chassés de leurs presbytères à l'été 1791, les réfractaires restèrent cependant dans leurs paroisses, hébergés dans quelque maison amie, jusqu'à ce que les lois ordonnassent leur rassemblement au chef-lieu du département ou leur déportation. Beaucoup se cachèrent alors et réussirent à se maintenir à proximité de leurs ouailles.

L'abbé Gergaud, curé de Beauvoir, après un court séjour à Fontenay-le-Comte, d'où il s'évada bientôt, ne fut jamais appréhendé par la suite, ni dans le Marais où il fit de nombreux séjours, ni à Nantes où il se réfugiait dans sa famille lorsque le danger paraissait trop grand et où il assista de nombreux condamnés, notamment son ancien vicaire, l'abbé Matthieu de Gruchy, fusillé le 28 novembre 1797 sur la Place Viarmes. Le citoyen René Merlet, membre du District de Challans, se plaignait amèrement, le 24 janvier 1793, de ce que plusieurs prêtres insermentés, que l'on croyait partis pour l'Espagne, courussent encore dans le Marais, en plus grand nombre que dans le Bocage : « comme ces gens changent souvent de tanières et de quartiers, écrivait-il, il nous a été impossible jusqu'à ce jour de pouvoir en découvrir un seul... » (109).

A la faveur de l'insurrection, ils reparurent au grand jour et rétablirent le culte public dans les paroisses occupées par les Vendéens. A l'automne 1793, le chanoine Rodier, ancien vicaire général de Luçon, était installé

(109) Arch. Vendée, L. 477.

à Beauvoir et l'abbé J.-B. Gasnault à Saint-Gervais : tous deux périrent à Noirmoutier en janvier 1794 ; plus heureux, l'abbé Alexis Molliet-Ribet, qui assurait le service paroissial de Sallertaine, réussit à s'échapper et à regagner le diocèse de Poitiers, son pays d'origine. Pendant l'occupation vendéenne, de nombreux ecclésiastiques sont signalés à Bouin : en plus de l'abbé Priour, qui vraisemblablement bénit l'église en mars 1793, et de l'abbé Guillaume Bertin, prêtre habitué à Vieillevigne avant les troubles, qui y exerça de façon habituelle son ministère, les dépositions de nivôse an II mentionnent encore un grand vicaire de Luçon — le chanoine Rodier sans doute —, les abbés Thomas, de Vieillevigne, Grélier, de Chauvé, un autre nommé Le Sage, un desservant de Châteauneuf — Priour ? — avec qui s'enfuit la demoiselle Robard-Désabée, d'autres encore, inconnus... « qui se sont échappés avant l'arrivée des Républicains ». Plusieurs cherchèrent probablement refuge à Noirmoutier et y furent massacrés.

Officiellement, alors, le culte est aboli ; les églises sont fermées ou affectés à des usages serviles (assemblées communales, fêtes décadaires, casernement de la troupe, dépôts ou magasins...), les prêtres, réfractaires ou intrus, disparus. Cependant, le curé de Soullans, François Nœau, était resté dans sa paroisse : il sera traqué et abattu, à l'été 1794, avec son fidèle servant, en plein marais, aux confins de Soullans et du Perrier. Quelques mois plus tard, à l'automne, on signalait la présence d'un vieux prêtre dans le Marais de Monts, voyageant en compagnie de Guerry de la Fortinière et d'un autre « brigand » : on ne put le joindre. En juillet 1795, l'abbé Ténèbre, curé de Croix-de-Vie, après un long séjour dans la région des Lucs, vint se réfugier pendant quelques semaines à la Carvarine, au fond du marais de Saint-Jean-de-Monts.

Le Marais de Machecoul, pendant toute cette période, fut le champ d'action de l'abbé Priour.

Né à Nivillac (Morbihan) le 10 juin 1752, ancien vicaire de Bouin (20 juin 1786 - 1er novembre 1788) et de la Trinité de Machecoul, ayant refusé tous les serments, rebelle à toutes les sommations, l'abbé François Priour

avait pris le maquis dès les premiers troubles ; il parvint à échapper à tous les périls, à toutes les embûches, à toutes les recherches et se tint constamment, pendant toute la période révolutionnaire, dans ce grand marais qui s'étend au nord du cap de Beauvoir.

En mars 1793, il est à Machecoul avec l'armée de Charette ; il y disait la messe, assurent les patriotes, devant la troupe, « les pieds dans le sang » des républicains massacrés. Certains témoignages, non suspects de partialité, disent pourtant que « lors du massacre des patriotes, il s'en fut avec Charette et fit délivrer une douzaine de prisonniers... » (110). Puis il s'installe à Bouin dont il fut, pendant l'occupation vendéenne, le véritable curé ; il logeait habituellement soit chez la demoiselle Richer, soit au Bois-Tenet, chez les demoiselles Robard : « Il a presque toujours été à Bouin, déclare Mme Jolly-Rousseau de l'Isle (111), où il exerçait les fonctions de curé et touchait les revenus des bénéfices dont il jouissait ci devant qu'ils fussent vendus ». Est-ce un reproche ? Si oui, il est minime et les autres déclarations qui, toutes ou presque toutes, le mentionnent, le montrent tout occupé de son ministère : « On l'a entendu plusieurs fois prêcher de suivre l'armée pour soutenir la Religion et non par esprit de vengeance » ; « il a annoncé plusieurs neuvaines pour le salut de ceux qui combattaient pour la Religion » ; il est allé plusieurs fois « dire la messe et confesser à l'Epois pendant l'insurrection... ». Tandis que les Bleus occupaient Bouin, il vivait dans le Marais et l'un de ses refuges habituels était la maison de la veuve Potier du Gargotteau, « il disait la messe dans son grenier » ; Jean Gagneux, le passager du Sud, le conduisait où il voulait aller et, en cas d'alerte, le transportait sur l'autre rive du Dain. C'est là, au Gargotteau, que lui furent amenés, après le 10 juin, Julien Baizeau, André Pelletier et Folcher : il les reçut, « déguisé en paysan », et les

---

(110) Déposition de Julienne Folcher-Joubert, 16 nivôse an II. (Arch. Loire-Inf., L. 1528).

(111) Déposition du 16 nivôse an II (Arch. Loire-Inf., L. 1.528).

engagea à changer de parti, ce qu'ils refusèrent de faire (112).

Après décembre 1793, il se cache, mais reprend bientôt son ministère dans le marais de Machecoul ; les fidèles de toute la région accourent vers lui : «... Quoi qu'il n'y ait point de prêtre d'aucune espèce dans le canton, écrivait le commissaire Mignon le 29 floréal an IV (18 mai 1796), depuis quelques jours nous voyons beaucoup de mariages dont les actes ne se font sur nos registres qu'après qu'ils ont étés ou qu'ils soient sûrs d'aller trouver un prêtre que j'ay toujours connu réfractaire et qui réside dans les environs de Machecoul. Cet homme prêtre, nommé Priou, qui a assisté à tous les massacres de Machecoul et des environs... », est la bête noire du citoyen commissaire qui s'est « fortement prononcé contre luy » ; il n'est pas de noms ou de qualificatifs dont il ne l'affuble : « le scélérat Priour », « cet aître dont l'imoralité et la célératesse sont connu de toutte la Vendée », « Priour, brigand sacré de la Vendée », « ambulans colporteur des mistères sacrés », « ce monstre fanatique »... D'autant qu'il a tous les toupets et toutes les chances. S'il se garde bien de mettre les pieds sur le territoire de Bouin — et encore n'en est-on pas très sûr ! (113) — il vient exercer son ministère tout à proximité, semblant prendre plaisir à narguer les « patriotes » : il dit sa messe dans des « chapelles izolées » de la campagne, à Quinquenavant surtout, à Saint-Michel-en-l'Isle, à l'Ile-Chauvet, ou encore aux portes mêmes de Bouin, à Souché, à Saint-Denis... : « tous les jours ou presque tous les jours des rassemblements considérables ont lieu dans cette partie du marais pour assister aux offices du culte et cérémonies religieuses, mariage, baptême, etc... ».

---

(112) Dépositions Garnier, Rose Marsaud-Pelletier (17 nivôse), Marie-Rose Preaud-Boutin (18 nivôse), Jean Ortureau (16 pluviose), Julien Baizeau (3 nivôse), André Pelletier (18 pluviôse an II), etc... (Arch. Loire-Inf., L. 1528).

(113) «... Quant aux prêtres... Gergo... et Priour..., je suis persuadé qu'ils existent cachés et déguisés dans les mêmes communes (Saint-Gervais et Machecoul), *peut-être même viennent-ils dans la mienne, à mon inçu...* » (2 germinal an VI).

Il trouve des concours inattendus et bénéficie de complaisances certaines, ce qui met littéralement en fureur notre Commissaire : « Pourquoy, écrit-il le 18 vendémiaire an V, pourquoy trouve-t-il des deffenseurs dans ceux même qui deveroient sinon s'emparer de sa personne, du moins s'assurer s'il a satisfait à la loy ? Car sy j'en crois le bruit public et ses partisans même, ils m'ont instruit qu'un commandant de Chalans ayant connoissance de ces rassemblements, y envoya un détachement pour les dissiper et s'emparer du prêtre, mais qu'un autre détachement envoyé par la force armée de Machecoul s'y opposa (114). Pourquoy sy peu d'ensemble dans les opérations ?... ». Et de se lamenter sur l'échec d'une autre tentative : « Il y a quelques mois que je fus instruit par des préparatifs d'hommes, femmes et enfants qui se disposoient à aller dans une maison de campagne de cette commune pour y faire baptiser leurs enfans, que ce Priour devoit y venir à cette fin, j'en instruisis de suitte l'Administration qui requit la force armée pour le surprendre et voir enfin s'il étoit en règle. Mais nos préparatifs furent trop prompts. Le rassemblement fut bien dissipé, mais le prêtre n'étoit pas encore arrivé. J'ay su depuis que de la même maison on dépêcha de suitte pour le faire rétrograder... ».

Ces insuccès répétés et la connivence des habitants irritent le Commissaire qui envisage tous les moyens possibles pour s'emparer de Priour et de ses confrères : «... Il est à la vérité très difficile de découvrir le repaire de ces coquins, écrit-il le 29 floréal an VI, mais cela ne seroit pas impossible. De jeunes militaires déguisés en femmes contrefaisants les dévots pourroient certainement s'emparer d'eux très facilement. Je ne vois que ce moyen pour y parvenir, car ils ont des demeures bien cachées et bien du monde pour eux... » (115).

---

(114) Si l'on en croit Gautreau, agent municipal de Saint-Gervais, l'abbé Priour aurait « exercé son métier dans les environs de Machecoul *avec l'agrément du général divisionnaire*... » (Arch. Vendée, L. 199, lettre du 3 prairial an IV).

(115) «... Ils n'ont pas beaucoup de peine à se cacher, car de cent portes, quatre-vingt-dix-neuf leur sont ouvertes... » (29 fructidor an V).

A la suite de la loi de Fructidor, les réfractaires durent redoubler de vigilance pour échapper aux poursuites. Les arrêtés des 18 nivôse (7 janvier) et 13 pluviôse an VI (2 février 1798) ordonnaient la déportation de trente-deux réfractaires, parmi lesquels MM. Gergaud, de Beauvoir, et Priour, qualifié alors de curé de Châteauneuf. Ni l'un ni l'autre ne purent être arrêtés.

L'alerte fut chaude cependant à Pâques 1799 : « J'ay appris ces jours derniers, écrit Mignon le 14 germinal an VII (3 avril 1799), qu'aux festes de Pacques un détachement de force armée a manqué de prendre le venerable prêtre Priou disant sa messe dans une chapelle vers Quinquenavant en les marais de Machecoul et Bois-de-Céné ; on a pris tous ses ornemens, il ne s'est sauvé qu'avec son bonet caré et à la faveur de tout un peuple des deux sexes qui luy ont fait un rempart de leur corps. Je suis bien faché de cet échapée, car il sera bien plus difficile à trouver maintenant... ».

L'abbé Priour semble s'être alors cantonné surtout dans le marais de Saint-Gervais, on le trouve à plusieurs reprises aux environs du Châtenay où il baptisa notamment, le 22 octobre 1799, Pierre, fils d'Augustin Billon et de Jeanne Geay (116).

D'ailleurs la pacification était proche... En 1803, l'abbé Priour devenait desservant de Bois-de-Céné où il mourut en novembre 1815.

⁂

Les Bouinais n'avaient cessé de réclamer un prêtre : on en trouve de multiples témoignages dans la correspondance de Mignon, dont ce fut la grosse préoccupation : « L'esprit public considéré du côté de la religion est toujours fanatique », écrit-il le 29 floréal an IV ;

(116) « Nous avons dans notre canton le fameux prêtre réfractaire Priou avecque le curé de Pau et celui de la Garnache qui ne cessent de travailler l'esprit publique... ».

« Les curés de Beauvoir, de Bouin et Priou sont dans les marais de Saint-Gervais et Châteauneuf... ».

(Lettres de Joseph Pelletier, Commissaire cantonal de Beauvoir, des 1er messidor an VII et 10 brumaire an VIII, Arch. Vendée L. 199).

et encore les 3 frimaire et 6 nivôse an V : « Les gens de notre campagne témoignent hautement le dézir d'avoir un prêtre... ». Ou bien, « nos gens de campagne crient toujours pour avoir un prêtre, ils avoient même en mon absence commencé une souscription pour son entretien... » (6 germinal an V). « Une seule personne leur est nécessaire, leur tient lieu de tout et seul peut faire leur bonheur : c'est un prêtre qu'ils demandent, pourvu qu'il ait toujours été réfractaire aux loix... » (6 messidor an V). « L'esprit du peuple est absolument fanatique, il n'a qu'un crix, c'est pour un prêtre... » (25 messidor an V). Et encore le 6 nivôse an VIII : « Sans les prêtres, point de paix, tel est le langage du peuple... ».

Le 21 prairial an V, le commissaire s'étend plus longuement sur la question :

« ...Nos habitants avoient fait des démarches pour se procurer un prêtre en écrivant à un certain Bois-Cholet, ex grand vicaire à Nantes, sa réponse qui n'a été que verbale, a été qu'il n'avoit point de prêtre à donner aux conditions de se soumettre aux loix, que sy nous désirions bien sincèrement avoir un prêtre, nous devions, à l'exemple de nos voisins, nous relâcher sur la rigidité de la loi... Cependant ces diverses manières d'exécuter les loix surtout sur cette matière trouble beaucoup les esprits... Quelques-uns de nos gens exaltés en religion se plaignent hautement que nous voulons qu'ils vivent et meurent comme des chiens, que loin de nous faire aimer, cela nous fera détester et qu'enfin nous ne devons pas nous croire plus savants que les habitants des grandes villes et tous nos voisins qui laissent les prêtres et le peuple exercer librement leur Trais Sainte Religion... Quelle réponse faire... ? »

« Quand est-ce donc que vous aurez une solution sur cet article pour m'en faire part ? insiste-t-il le 20 thermidor suivant. Le peuple demande toujours un prêtre, c'est sa pierre d'aimant, il se lasse d'aller exercer son culte dans les communes voisines... »

En effet, si le territoire de Bouin était rigoureusement interdit aux ministres du culte, le marais de Machecoul leur était particulièrement accueillant. A l'abbé Prioux étaient venus se joindre dès l'été 1796 — floréal an IV —,

le curé de Saint-Même, l'abbé Guilbaud, et, plus tard — an VI —, l'ancien vicaire de Machecoul Bodet (117). A Pâques 1797, depuis plusieurs semaines, l'abbé Gergaud, curé de Beauvoir, exerçait publiquement le culte à Saint-Gervais : « On m'annonce aujourd'hui, avait écrit Mignon dès le 18 vendémiaire an V (9 octobre 1796), que le peuple des communes de Beauvoir et de Saint-Gervais font tous leurs efforts pour avoir dans la commune un certain Jargo, ancien curé réfractaire dudit Beauvoir, l'un des plus grands fanatiques de son siècle... ». L'hostilité des municipaux retarda, mais sans pouvoir l'empêcher, ce retour qui eut lieu vers la fin de l'hiver suivant : « Le nommé Gergo... est actuellement dans la commune de Saint-Gervais et y exerce son culte librement » (22 ventôse an V, 12 mars 1797). et le citoyen Mignon doute fort qu'il ait satisfait aux lois car, dit-il, « tous les gens de mon canton qui n'aiment pas les prêtres du nouveau régime, s'y portent en foule les feste et dimanche, ce qu'ils ne feroient pas s'il s'était soumis à la loi... » (118).

La loi de Fructidor obligea l'abbé Gergaud à se cacher de nouveau, mais à ce moment-là même, le curé de Bouin lui-même, l'abbé Coussays, manifestait sa présen-

---

(117) « On m'assure que le nomé Guilbaud, prêtre curé de Paulx près Machecoul, et déporté, est rentré, qu'il y réside sédentaire, avec Prioux... » (29 floréal an IV).

« Il existe toujours des prêtres insoumis, cachés et travestis, dans les marais des communes voisines de Machecoul et Saint-Cyr... Un particulier de ma commune s'est fait marier par l'ex-vicaire Bodet de Machecoul, au milieu d'une prairie... » (11 floréal an VI).

(Arch. Vendée, L. 202, Correspondance Mignon, à la date).

(118) Le curé de Saint-Urbain, François Mazerolle, qui s'était réfugié en 1792 dans le Berry, son pays natal, vint, en juillet 1797, rejoindre M. Gergaud à Saint-Gervais. Agé et infirme, il préféra prêter le serment de haine à la Royauté et à l'anarchie et de fidélité à la République (28 fructidor), pour rester parmi ses paroissiens qui, tout heureux de le retrouver, ne lui en tinrent nulle rigueur, bien au contraire. Les fidèles de tout le Marais accourront vers lui et du 30 août 1797 au 31 décembre 1800, il fera 1.026 baptêmes et 367 mariages. Il mourut à Saint-Urbain en juin 1803.

ce par une longue lettre adressée à ses paroissiens : «... L'individu François Coussay, ex-curé du canton et déporté, écrivait le Commissaire Mignon le 23 fructidor (9 septembre 1797), est présomptivement rentré en France et vient d'écrire une très longe épitre adressée à tous les habitants de Bouin. Par cette lettre sur laquelle j'ay eü occasion de jetter les yeux, il marque que sitôt que les portes de la République ont étées ouvertes, il s'est empressé d'y rentrer pour se rapprocher de ses chères ouailles pour les sentifier et leur ouvrir la voute céleste, etc., etc..., deux grandes pages d'écriture. Quoi que cette lettre fut à l'adresse de tous les habitants, un seul qui est encore inconnü s'est permis de l'ouvrir et de la faire circuler. Elle a été communiquée au présidant de l'Adon et ensuite à moy, pour et à dessin de connaître notre manière de penser et nous engager de luy écrire pour le faire venir... ».

On ne sait où il réside, mais tout porte à croire qu'il se cache dans le Marais et des bruits « malveillants » circulant dans le pays à l'été suivant (floréal an VI), Mignon n'hésite pas à les attribuer à la « présence des trois f... g... de prêtres qui sont Coussays, Priour et Bodet ». D'ailleurs, ajoute-t-il, « Priour dit sa messe les grands jours de feste une heure avant jour dans les marais de Machecoul et Bois-de-Céné, non plus à Quinquenavant, mais dans une métairie nommée Saint-Denis et dans d'autres maisons environnantes. Coussays et Bodet ont étés vü la semaine dernière entrer dans notre canton, habillés en marins... ».

Le curé de Bouin ne devait plus s'éloigner : « On m'assure toujours, écrivait encore Mignon le 14 germinal an VII (3 avril 1799), que Coussays, revenu d'Espagne, n'est pas loin de nous. Cependant je ne puis découvrir sa retraite. Ce qui me fait croire qu'il n'est pas dans mon canton, c'est que le cy devant samedy saint, beaucoup de femmes de mon canton ont étées vües avec des bouteilles voyager vers le lieu où étoit Priou pour aller chercher de l'eau bénite ; des personnes même de la commune de Barbâtre y sont venües... ».

En nivôse an VIII, il demande officiellement à rentrer, disant « que les traités entre les généraux luy permettent d'exercer son culte librement et publique-

ment », ce dont le Commissaire n'a aucune connaissance. Et puis, cette lettre le choque quelque peu : « Je vous avoue, dit-il, que pour un homme qui se dispose à venir demeurer avec des républicains, je trouve son stile peu analogue à nos uzages. Le titre de Messieurs dont il se sert, ceux de très humble et très obéissant serviteur ne coïncident guère avec celluy de citoyen... ». Une réponse s'impose pourtant, car « une quantité de personnes nous assure que luy seul s'est opposé à l'entrée des brigands dans notre isle jusqu'à ce jour... ». Enfin, « sy même il luy plaisoit d'entrer dans la ville, qu'aurions-nous à faire ? Ce seroit de le laisser tranquile, la moindre opposition de notre part seroit d'exciter un soulèvement... ».

En attendant, l'abbé Coussays exerce le culte dans le Marais, « il y officie publiquement au point que les festes de Noël et du Premier janvier (vieux stile), peut-être plus de trois à quatre cents personnes de tout âge et de tout sexe et de touttes les communes environantes assistoient à ses offices. Je vous laisse à penser, dit Mignon, sy c'étoit bien une vraie religion qui les y portoit, car figurez-vous une très petite maison et 4 à 500 personnes pour voir un homme, les uns montés à cafourchons sur les tirans, les autres pressés sur des lits comme des sardines dans un panier, les autres enfin dans les granges parmy les animaux et en dehors de la maison exposés au froid... ».

La question, cependant, continue d'embarrasser fort les municipaux : à maintes reprises, pendant les mois de nivôse et pluviôse, le Commissaire demande au Département des instructions à ce sujet : «... Nous sommes en grande peine, insiste-t-il le 8 pluviôse, sans savoir comment nous y prendre relativement à notre curé Coussays, qui est toujours dans les marais de notre commune... ». D'autant qu'il se rend compte que le dit curé, loin d'être un fauteur de troubles, apparaît bien plutôt comme un pacificateur : « Il a employé tous les moyens en son pouvoir pour empêcher notre jeunesse de marcher avec les rebelles... », et il a fait rendre par ceux-ci les chevaux qu'ils avaient pris à Bouin, ainsi que la montre. Et puis, les Maraîchins s'impatientent : «... Le peuple... semble détester les Chouans, mais, di-

sent quelques-uns, sy nous n'avons pas nos prêtres et que nous voyons que les émigrés et les chouans ayent le dessus et qu'il nous faille absolument marcher, nous nous porterons plutôt du côté des émigrés, qui soutiennent les prêtres... ».

Aussi le voltairien Mignon conclut-il : « Sans être partizan de leurs mômeries, si je savais que sa rentrée remettrait le calme et la tranquillité dans la commune, je la dézirerais ».

N'ayant reçu aucune réponse et « obsédée par le peuple », l'Administration municipale se résolut à demander des instructions au général Muller, qui tenait son quartier général à Nantes. La réponse fut sans doute favorable, car, écrit Mignon le 18 pluviôse (7 février 1800) : « d'après elle, nous n'avons pas cru devoir nous opposer à son entrée publique et à l'exercice de son culte. Il rentra donc hyer 17 pluviôse, sans faire aucune soumission que celle de venir à l'Administration la remercier de la permission de rentré, en l'assurant qu'il prêcheroit toujours la paix et l'union ». L'abbé Coussays s'était en effet toujours refusé à toute déclaration et à tout serment : « Il nous fit l'aveu, ajoute le Commissaire, que tous les casuistes théologiens de Nantes et tout le clergé ne trouvoit rien dans la déclaration de soumission à la Constitution qui fût contraire à la Religion, que cependant il convenoit d'attendre la rentrée de l'évêque légitime avant de rien faire ». Et notre informateur de conclure : « C'étoit une chose commique de voir hyer et aujourd'huy le concour de peuple empressé à netoyer l'église et la préparer à recevoir ce digne pasteur, il étoit entouré de femmes et d'enfants, ne pouvant faire un pas sans marcher sur quelques jupes ou jupons. Dieu veuille qu'il ne les déchire pas. Je m'amuze, direz-vous. Cependant tous les ouvriers et aubergistes sont enchanté de son retour, bien plus pour leur propre intérêts que pour autre chose, par la quantité de peuple que la messe attirera... ».

Ce mois de février 1800 marque donc la reprise officielle du culte à Bouin ; la pacification se poursuivait rapide et la signature du Concordat, l'année suivante, assurait de façon définitive la paix religieuse.

Le Gérant : H. Rezeau.